Date d'édition: 18/08/2023



Référentiel de Paye



201394

Indemnité CDBF au premier président et au procureur général de la Cour des Comptes ainsi qu'au président de la section finances du Conseil d'État

1. Identification

Code BJ	201394
Libellé bulletin de Paie	IND. FORFAITAIRE C.D.B.F.
Code PAY	1394
Libellé	Indemnité CDBF au premier président et au procureur général de la Cour des Comptes ainsi qu'au président de la section finances du Conseil
Référence	201394
Libellé complémentaire	Indemnité forfaitaire CDBF allouée au premier président de la Cour des Comptes, au procureur général près la Cour des Comptes et au
Entité Ministère Direction	MI009 - Cour des comptes
Chapitre RdP	Indemnitaire
Date d'entrée en vigueur de l'indemnité	05/08/2007
Date d'abrogation de l'indemnité	
Date de début de validité de la fiche	01/01/2021
Date de fin de validité de la fiche	

Documentation Pissarho

https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents_en_masse/201394_CC_IND._FORFAITAIRE_C.D.B.F..pdf https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents_en_masse/EL_22_mvt_22.XLSX

Commentaire	

2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret n° 2007-1171 du 2 août 2007 relatif aux indemnités susceptibles d'être allouées aux membres et aux personnes qui prêtent leur concours à la Cour de discipline budgétaire et financière		PRMX0710674D
Arrêté du 2 août 2007 fixant le montant des indemnités pouvant être allouées aux membres et aux personnes qui prêtent leur concours à la Cour de discipline budgétaire et financière		BCFX0710675A

3. Conditions d'attribution

3.1 Populations

3.1.1 Populations éligibles

T - Titulaire

3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

Date d'édition : 18/08/2023

Appartenir au corps de magistrat de la Cour des Comptes et être comme suit:
- grade de Président de la Cour des Comptes en qualité de président de la Cour de discipline budgétaire et financière et de président de la première section de cette institution. (article 1 du décret)
- grade de Procureur général près la Cour des Comptes en qualité de ministère public près la Cour de discipline budgétaire et financière (article 2 du décret).

3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

participation à la Cour de discipline budgétaire et financière

3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Le vice-président de la Cour de discipline budgétaire et financière et le président de la deuxième section de cette institution (article 3 du décret) doit être président de la section des finances du Conseil d'Etat.

3.5 Autres conditions

Néant

3.6 Conditions d'exclusion

Néant

4. Incompatibilités

Commentaire

Néant

5. Modalités de liquidation

1 - INDEMNITÉ CDBF

5.1 Expression métier

Le montant des indemnités forfaitaires annuelles prévues aux articles 1er, 2 et 3 du décret du 2 août 2007 susvisé en faveur du président de la Cour de discipline budgétaire et financière, du procureur général près la Cour des comptes et du vice-président de la Cour de discipline budgétaire et financière est fixé à 1 524,48 euros.

5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Contrôle sur Plafond	Néant

5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Autre Périodicité non mensuelle	Trimestriel mais montant transmis mensuel

5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Arrêté	

5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
NON	

6. PAY

6.1 Information PAY: NEANT

6.2 Description du mouvement

Date d'édition : 18/08/2023

Indemnité versée par mouvement 22. Les rappels au-delà de 35 mois sont à codifier par mouvement 20 dans la limite des presciptions en vigueur

Code indemnité	N°ordre	Date d'effet	Code paiement	Code taux	Donnée A	Donnée B	Type paiement
1394	00	JJMMAA	1 ou 2				1
		<u> </u>	l			l	
Indemnité	A +:+ : d:+:E		1 Davies			Plafond du	Elément
forfaitaire CDBF	A titre indicatif		1 Payer			montant	permanent
allouée au premier			2 Ne pas payer			précalculé en centime	
président de la						d'euros	

6.3 Autres informations

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Oui
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Oui
Elément soumis à précompte Jour de carence	Oui
Elément saisissable	Oui